

*Article 21 du Règlement*

[Français]

Comme il est maintenant 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 14 heures.

**DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT**

[Traduction]

**LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE****LE SORT DES ENFANTS AFFAMÉS**

**M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, je m'inquiète vivement du sort d'un nombre croissant d'enfants de la région de Hamilton—et vraisemblablement aussi de bien d'autres régions du Canada—qui doivent de plus en plus nombreux s'adresser à la soupe populaire pour obtenir de la nourriture.

Je rappelle que, le 7 juillet 1981, le rapport de la Commission canadienne de l'Année internationale de l'enfant, 1979, rapport qui s'intitulait «Pour les enfants du Canada, programme national d'action», renfermait un chapitre traitant de la nutrition où l'on recommandait de convoquer une conférence fédérale-provinciale pour étudier la condition infantine, notamment les moyens d'alimenter les enfants affamés et la possibilité de créer en permanence au Canada des banques alimentaires sans but lucratif qui seraient chargées de distribuer aux nécessiteux des rations alimentaires prélevées sur nos stocks excédentaires.

Apparemment, le meilleur moyen d'atteindre ces enfants seraient par l'entremise d'un réseau d'Églises et d'associations locales, et non pas par celle des organismes gouvernementaux en place; néanmoins, il faudrait des banques alimentaires pour entreposer les denrées à fournir aux groupes locaux, et les différents paliers de gouvernement pourraient favoriser la création de ces banques.

Vu que le nombre des enfants qui ne mangent pas à leur faim a beaucoup augmenté ces derniers temps dans différentes régions du Canada, j'espère que les gouvernements fédéral et provinciaux vont donner suite à cette recommandation de la Commission canadienne de l'Année internationale de l'enfant, afin de remédier à cette situation inquiétante.

\* \* \*

**LE DÉCÈS DE CLARK TODD****HOMMAGE AU JOURNALISTE DU RÉSEAU CTV**

**M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth):** Madame le Président, les milieux journalistiques et tous les Canadiens ont été fort attristés d'apprendre le décès de Clark Todd, journaliste du réseau CTV, dont on a retrouvé hier le corps dans un petit village perdu dans les montagnes du Liban. La région avait été tellement pilonnée durant plusieurs jours que la Croix Rouge et les cadres de CTV ont dû s'y prendre à cinq reprises avant de retrouver M. Todd dans les montagnes du Chouf, au sud-est de Beyrouth.

La plupart des gens ont beaucoup de mal à comprendre les événements qui se déroulent à l'heure actuelle au Liban, ce pays est en effet déchiré par cinq ou six différents conflits qui prouvent bien que l'homme est un loup pour l'homme. En outre, beaucoup restent perplexes en voyant que l'on persiste à risquer la vie des journalistes dans les zones de combat où ils sont témoins de massacres et d'actes de barbarisme, pour qu'ils nous rendent compte des événements au fur et à mesure que ceux-ci surviennent. Les honnêtes citoyens qui assis le soir dans le confort de leur salon regardent les informations télévisées sur leur petit écran ont tendance à oublier les risques que doit courir les journalistes pour faire ces reportages.

A l'instar de tous les journalistes professionnels qui se retrouvent soudainement dans une zone dangereuse, M. Clark Todd a jugé bon de consigner les faits auxquels il était en train d'assister. Ce n'est pas là une décision aisée que les journalistes sont appelés à prendre, mais si l'on ne confie pas à des journalistes qualifiés le soin d'assurer la couverture des conflits, on risque plus souvent qu'autrement de recevoir une version biaisée de la vérité. En effet, tant les armées que les gouvernements mentent sans vergogne.

M. Clark Todd, journaliste totalement dévoué à sa profession, estimait qu'il lui incombait de se trouver en plein cœur de l'action. Il n'est pas mort en vain. Sa disparition aura servi une cause, celle de l'information et des institutions démocratiques. Outre que nous tenons à présenter nos condoléances les plus sincères à la famille éprouvée, nous voulons rappeler que M. Clark Todd était un journaliste très compétent et que nous le regretterons.

\* \* \*

**L'ÉDUCATION****L'ANALPHABÉTISME CHEZ LES ADULTES**

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Madame le Président, selon un rapport publié dernièrement par la Commission canadienne pour l'UNESCO, rapport intitulé "Adult Literacy in Canada: a Challenge", plus de quatre millions de Canadiens, soit environ 28 p. 100 de la population, sont à toutes fins utiles analphabètes et n'ont pas les connaissances suffisantes pour s'acquitter de leurs responsabilités quotidiennes. Dans ma province natale du Manitoba, plus de 45,000 personnes sont dans un tel cas. C'est bien triste de voir qu'il y ait tant d'adultes illettrés dans un pays comme le nôtre, mais c'est encore plus triste d'apprendre par l'UNESCO que le gouvernement fédéral a toutes sortes de programmes à offrir, mais qu'il a renoncé à ceux qui sont destinés à apprendre à lire et à écrire aux adultes.

Nous consacrons bien des ressources à des cours de formation dans toutes sortes de métiers, nous avons des cours de recyclage, mais rien pour ceux qui ne savent ni lire, ni écrire, ni effectuer des calculs élémentaires. Nous sommes à la remorque de pays comme l'Inde, la Tanzanie et le Brésil qui font beaucoup mieux à ce chapitre que le Canada, pays pourtant doté d'un vaste système d'enseignement moderne.

On estime qu'il y a un million d'adultes qui ont de criants besoins à ce chapitre au Canada, un million de personnes qui sans complément de formation ne pourront jamais être des